

pension. Ils devront remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu et rembourser l'État chaque année, comme ils le font d'ailleurs actuellement.

Il y aurait cette différence très importante, par exemple: ils ne paieront qu'une fois l'impôt sur leurs revenus supplémentaires; cependant qu'aujourd'hui en plus d'être inspectés tous les mois ou tous les trois mois, en plus de se voir couper leur chèque de pension tous les mois, parce qu'ils ont été prévoyants et ont fait des sacrifices pour amasser quelques sous, ils doivent faire quand même leur déclaration d'impôt sur le revenu. En continuant la «patente» d'aujourd'hui, je trouve qu'on rend 50 p. 100 de nos personnes âgées de 60 ans ou plus très malheureuses, je dirai plus, on leur impose quotidiennement le supplice de Tantale ou de la goutte d'eau.

Afin de donner une justice égale pour tous les pensionnés, j'ai souvent demandé au gouvernement d'émettre les chèques de pension sur la base de la citoyenneté plutôt que selon l'état civil comme aujourd'hui. En se basant sur l'état civil, on se rend compte qu'un couple marié reçoit \$22 de moins chaque mois qu'un couple enregistré non marié ou deux personnes vivant sous le même toit. Pourtant tous ont cotisé à titre de citoyens canadiens, pourquoi ne pas les rembourser ainsi qu'ils ont été cotisés?

Voilà une autre discrimination qu'il faudra corriger pour les personnes de 60 ans ou plus, en plus de diminuer le pouvoir d'achat du couple légalement marié qui mérite comme tous les autres citoyens de participer à l'économie canadienne.

Si nous blâmons le gouvernement aujourd'hui d'avoir failli à la tâche dans le combat contre l'inflation et le chômage, nous pourrions le blâmer bien davantage d'avoir présenté des lois qui sont nettement anti-sociales. Et j'ai mentionné plusieurs fois à la Chambre que près de 80 p. 100 de nos lois qu'on prétend sociales sont anti-sociales. Et prenons-les toutes une après l'autre et on va se rendre compte de cela, et tous les exemples d'ailleurs que j'ai cités précédemment en sont une preuve.

Monsieur l'Orateur, je veux terminer mes remarques en insistant encore auprès du gouvernement sur les deux points que j'ai développés en présentant ma motion, soit les travailleurs de 18 à 30 ans et la pension à toutes les personnes de 60 ans ou plus qui le désirent.

Je suis convaincu que si on prend la peine d'étudier sérieusement mes suggestions, le gouvernement possédera une arme des plus efficaces pour entreprendre une véritable lutte, et la vraie celle-là, à l'inflation et au chômage.

● (1242)

[Traduction]

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, d'habitude, dans les débats d'un jour réservé à l'opposition, celui qui présente la motion d'opposition prend la parole le premier, suivi du porte-parole du gouvernement; or aujourd'hui, le gouvernement ne semble pas trop empressé de prendre la parole.

Je voudrais tout d'abord signaler que les trois premières lignes de la motion présentée par le Parti Crédit Social sont très intéressantes, comme l'est d'ailleurs la deuxième partie de la motion. Je pense devoir limiter mes commentaires aujourd'hui

Problèmes économiques

d'hui aux trois premières lignes, soit à la première partie de la motion qui stipule:

● (1252)

Que la Chambre blâme sévèrement le gouvernement:

1. d'avoir failli à la tâche dans la lutte contre l'inflation et le chômage, ce qui affecte surtout les travailleurs âgés de 18 à 30 ans;

J'aimerais profiter du temps à ma disposition pour dire quelques mots sur cette question. On peut dire qu'en 1978 les jeunes Canadiens sont laissés pour compte par le gouvernement libéral, car celui-ci s'est contenté de leur faire de belles promesses. Il a distribué toutes sortes de brochures et d'affiches et lancé un certain nombre de programmes publicitaires pour faire connaître tout ce qu'il faisait pour les jeunes, alors que c'est à peine s'il a effleuré le problème. Je me souviens de la campagne électorale de 1972 où les candidats libéraux et le gouvernement disaient aux jeunes qu'il y avait alors un taux de chômage élevé, surtout parmi la jeunesse, mais que les statistiques démographiques indiquaient qu'en 1975 on manquerait de jeunes sur le marché du travail. C'était de la fausse propagande, parce qu'en 1975 le taux de chômage chez les jeunes était encore plus élevé et c'est toujours vrai en 1978, trois ans plus tard.

La deuxième chose qui m'inquiète, c'est que le gouvernement a souvent dit qu'il s'agissait d'un problème temporaire qui serait surmonté d'ici 1980, car à ce moment-là les conséquences de l'explosion démographique ne seraient plus ressenties et il y aurait moins de gens sur le marché du travail. En réalité, la crise du chômage chez les jeunes Canadiens dure depuis au moins dix ans et nous pouvons nous attendre à ce qu'elle dure dix ans de plus. J'espère que le gouvernement voudra enfin l'admettre et qu'il établira ses programmes en conséquence.

La première partie de la motion du Crédit Social mentionne les conséquences de l'inflation sur les jeunes d'aujourd'hui. D'abord, à moins d'être issu d'une famille riche, un jeune n'est pas établi et n'a pas de compte en banque lui permettant de faire face à l'inflation. Lorsqu'un jeune arrive sur le marché du travail et commence sa vie d'adulte, il désire acheter une maison. Mais le prix de revient d'une maison est passé peut-être de \$21,000 en 1971 à \$46,000 ou à \$47,000 aujourd'hui. C'est là le prix d'une petite maison dans les régions urbaines où habitent la plupart des jeunes. Il leur est plus difficile de trouver de l'argent, ne pouvant pas trouver les emplois qu'ils voudraient ou bien parce qu'au cours des dernières années, les salaires n'ont pas progressé aussi rapidement que l'inflation du moins dans le domaine de l'habitation.

Un autre bien essentiel dont les jeunes ménages ne peuvent se passer, c'est l'automobile. Alors que le prix d'une auto était de \$3,400 en 1970, il a atteint aujourd'hui \$6,200. Le prix a doublé en l'espace de huit ans, ce qui n'est pas le cas pour les salaires des jeunes, à supposer qu'ils peuvent se trouver de l'emploi. Ainsi, ces jeunes n'ont pas de pécule et souffrent particulièrement de l'inflation.

L'autre problème, c'est que l'inflation est probablement la chose la plus néfaste, comme on l'a connue en Allemagne dans les années 30, au Brésil ou au Canada, puisqu'à la longue, elle engendre toujours plus de chômeurs. Il faut reprocher au gouvernement de ne pas avoir résolu certains problèmes.